

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023

Présent.e.x.s : Nicolas Rault ; Antonio Latella ; Rosalie Bouhet ; Enora Stein ; Leonhard
Unterlechner
Excusé.e.x.s : Gerd Rothenberg ; Christopher Horta; Elsa Pais
PV : Enora Stein ; Christopher Horta

18h15 CUAE

*Cotisation à l'UNES
El Shaddai & Lucien*

La CUAE demande l'octroi d'une subvention pour leur cotisation annuelle à l'Union des étudiant.e.x.s de Suisse, organisme qui réunit les faitières d'associations d'étudiant.e.x.s en Suisse. La CUAE considère qu'il est essentiel de porter la voix des étudiant.e.x.s de l'Université de Genève au sein de la structure nationale.

La demande comprend la participation aux frais de transport (CHF 2'448.-), ainsi qu'aux frais de cotisation (CHF 6'226.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 8'674.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

18h30 CUAE

Fiches d'inscriptions 2023-2024

El Shaddai & Lucien

L'association demande une subvention extraordinaire pour financer les fiches d'inscriptions annuelles à une association. Ces fiches seront distribuées en même temps que l'agenda-guide de l'étudiant.e.x.

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 1'744.74).

La demande de subvention s'élève à CHF 1'744.74.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur de 1'745.-.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

18h45 L'Odyssée

Voyage à Montpellier

Pierre & Camille

L'Odyssée est une association qui organise annuellement des voyages d'études à visée historique ouverts à tou.te.x.s les étudiant.e.x.s. Cette année, elle désire partir à Montpellier, à Avignon et à Sète. Le voyage mettra l'accent sur l'étude du patrimoine historique de la période du Moyen-Âge ainsi que sur le patrimoine culturel de ces différentes villes. Onze étudiant.e.x.s ont décidé de partir cette année.

La demande comprend la participation aux frais de transport et d'hébergement (CHF 2'200.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 2'200.-.

Décision : La demande est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

~~19h00 KAM'AF~~

~~Débats hebdomadaires~~

L'association ne s'est pas présentée

L'association organise des débats hebdomadaires dans le but de promouvoir les cultures africaines et de sensibiliser le public à ce sujet. 10 débats auront lieu pendant le semestre.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritifs (CHF 400.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 400.-.

Décision : La demande est suspendue.

~~19h00 KAM'AF~~

~~Atelier de peinture~~

L'association ne s'est pas présentée

L'association organise un atelier de peinture ouvert à tou.te.x.s, qui aura lieu en lien avec la journée internationale pour les droits des femmes. L'artiste Valerie Nkesi sera invitée pour l'occasion. L'association demandera une participation symbolique de 5 CHF par étudiant.e.x.s pour participer à l'atelier.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritifs (CHF 30.-), ainsi qu'aux frais de matériel (CHF 70.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 100.-.

Décision : La demande est suspendue.

~~19h00 KAM'AF~~

~~Book club~~

L'association ne s'est pas présentée

L'association désire se réunir à l'occasion d'un atelier de lecture d'auteur.rice.x.s africain.e.x.s, durant lequel les participant.e.x.s échangeront sur les thématiques abordées par le livre en question.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritifs (CHF 20.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 20.-.

Décision : La demande est suspendue.

19h00 KAM'AF

Conférences sur les métiers du droit

L'association ne s'est pas présentée

L'Association invitera le 5 avril l'avocat Abdul Carrupt dans le but de sensibiliser les étudiant.e.x.s aux métiers du droit. Il conseillera les étudiant.e.x.s sur l'entrée dans le marché du travail et l'obtention de stages. Cet événement sera ouvert en priorité aux étudiant.e.x.s de droit de l'UNIGE.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritifs (CHF 50.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 50.-.

Décision : La demande est suspendue.

19h00 KAM'AF

Semaine africaine

L'association ne s'est pas présentée

L'Association souhaite mettre en avant la culture africaine en organisant deux jours d'activités. Le jeudi 4 mai, l'association invitera un.e.x artiste/auteur.rice.x afin de débattre de diverses problématiques. Le samedi 6 mai, l'association organisera un cours de cuisine centré sur la réalisation de mets africains. Le cours de cuisine sera limité à 10 personnes.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritifs (CHF 60.-), de location d'une salle (CHF 40), ainsi que de nourriture (CHF 160.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 260.-.

Décision : La demande est suspendue.

Les subventions seront conditionnées à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h45 PhilEAs

35^e édition du Cycle de conférences de philosophie

Julie

L'association demande une subvention pour la tenue de son Cycle de conférence semestriel. Cette édition accueillera les philosophes Robin Bianchi, de l'Université de Neuchâtel, Joshua Babic, du département de Philosophie de l'UNIGE et Elliot Paul, professeur à la Queen's University au Canada. L'association profitera de la venue de ce dernier à Genève pour l'inviter à s'exprimer lors de cet évènement.

La demande comprend la participation aux frais de transport (CHF 50.-), aux frais d'hébergement (CHF 118,75.-), ainsi qu'aux frais de repas (CHF 300.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 468,75.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur de 467.-.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

20h00 Club genevois de débat

Concours romand d'éloquence

Jacques & Alexandra

L'association organise un concours romand d'éloquence dont la finale aura lieu le 20 avril. D'autres universités participent à l'évènement mais ne sont pas impliquées dans son financement, notamment car l'évènement se déroule à Genève.

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 296,51.-), aux frais d'apéritif (CHF 200.-), aux frais de sécurité (CHF 1'100.-), aux frais d'achats de matériel de papèterie (149.-), aux frais de cadeaux de remerciements (CHF 153.-), ainsi qu'aux frais de bouteilles d'eau pour participant.e.x.s juré.e.x.s. (CHF 36.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 1'934,51.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur de 1'935.-.

La Commission rend l'association attentive au fait que la demande présentée lors de la séance diffère sur de nombreux points de la demande originale, compliquant ainsi le travail des membres de la Commission. Il est attendu de l'association, dans le cas où des modifications devraient être apportées à leur dossier, de rendre à la Commission une version corrigée de leur demande avant la séance.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**

- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

20h15 ELSA

Visite du Parlement fédéral

Sabrina & Ilona

L'association organise une visite du Parlement Fédéral le mercredi 11 avril destinée à 30 étudiant.e.x.s de la faculté de droit de l'UNIGE.

La demande comprend la participation aux frais de transport (CHF 3'060.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 3'060.-.

Décision : la subvention est acceptée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

20h30 AEMG

Distribution de produits menstruels gratuits

Anaïs

Anaïs Parade, en collaboration avec l'AEMG, désire organiser une journée de distribution de produits menstruels gratuits dans le but de casser le tabou menstruel et de favoriser l'accès aux produits hygiéniques réutilisables. Ce projet est né dans le cadre du cours « Gestion de Projets ». Le GSI participe à hauteur de CHF 3'765.-, soit CHF 850.- pour la communication et CHF 2'950.- pour les frais de bouche.

La demande comprend la participation aux frais de produits menstruels (CHF 15'000.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 15'000.-.

La Commission considère que cette demande, bien que faite dans le cadre d'un cours, ne rentre pas dans les critères de non-éligibilité selon l'article 18, alinéa 3 du Règlement de la CGTF. En effet, dans la mesure où l'obtention de crédits pour le cours en question ne dépend pas de l'octroi de la subvention, ni la Faculté ni Anaïs Parade ne bénéficient d'avantages particuliers liés à cette subvention. De plus, ce projet n'a pas une portée individuelle mais collective, permettant ainsi à intégralité des étudiant.e.x.s de l'Université de Genève de profiter de ses retombées.

Décision : la subvention est acceptée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.

- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

20h45 AJP

Conférence sur les violences au sein des couples #2

Alban

L'AJP organise une conférence sur les violences dans les couples de jeunes, tout particulièrement sur le fait que les victimes dans ces couples ne disposent pas de la même protection que les adultes.

La demande comprend la participation aux frais de transport (CHF 42.-), aux frais d'impression (CHF 6,50.-), ainsi qu'aux frais d'apéritif (CHF 200.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 248,50.-.

Décision : la subvention est acceptée à hauteur de 249.-.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

21h00 AESPRI

Sorties culturelles

Naya & Agathe

Le groupe Culture de l'AESPRI demande une subvention afin d'organiser des sorties culturelles abordables aux étudiant.e.s. Au programme : pièces de théâtre et cinémas autour de sujets éminemment politiques. La communication sera faite sur les différents groupes de communication et les réseaux sociaux de l'association.

La demande comprend la participation aux frais d'entrées (CHF 525.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 525.-.

Décision : la subvention est acceptée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

21h00 AESPRI & Yaffa

« *Sourire des enfants de Gaza* »

Elodie, Livia, Naya & Agathe

L'Association Yaffa organise avec l'AESPRI et le GSI l'événement « *Sourire des enfants de Gaza* », pendant la semaine du 8 au 15 mai 2023, afin de présenter le projet « Sourire » et de sensibiliser à la situation actuelle des enfants de Gaza. Le projet « Sourire » de l'Association Yaffa a pour but d'offrir un soutien psychosocial aux enfants des quartiers défavorisés de Gaza, ainsi qu'à leur famille. Durant cette semaine, plusieurs événements auront lieu : une exposition de photographies et de dessins réalisés par les enfants, une conférence-débat avec un expert du Moyen-Orient et des membres de l'Association, une projection du film « *Where should the birds fly ?* » ainsi qu'une animation autour de la danse Dabke. Le GSI participe financièrement aux frais d'hébergement à hauteur de CHF 2'100.-.

La demande comprend la participation aux frais droits d'auteurs (CHF 300.-), aux frais d'apéritifs (CHF 1000.-), aux frais d'impression des affiches/photos/dessins (CHF 1'168,5.-), aux frais d'installation technique (CHF 500.-), aux frais d'impressions des flyers (CHF 50.-), ainsi qu'aux frais de repas pour les intervenant.e.x.s (CHF 400.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 3'418,5.-.

Décision : la subvention est revue à la baisse à hauteur de 1272.-

La Commission ne peut pas rentrer en matière pour les frais de droits d'auteur du film ni pour les frais de sonorisation du hall, car ces dépenses ne font l'objet d'aucun devis.

Ensuite, la Commission rappelle que le forfait pour les apéritifs est de CHF 200.-, ainsi il n'est pas possible d'aller au-delà de CHF 600.- pour trois apéritifs.

De plus, la Commission rappelle qu'elle ne finance pas l'achat de matériel pérenne et ne peut donc pas rentrer en matière pour l'achat de cadres d'exposition.

Enfin, la Commission rend l'association attentive au fait que la demande présentée lors de la séance diffère sur de nombreux points de la demande originale, compliquant ainsi le travail des membres de la Commission. Il est attendu de l'association, dans le cas où des modifications devraient être apportées à leur dossier, de rendre à la Commission une version corrigée de leur demande avant la séance.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

21h30 Divers

Il n'y a aucun divers.

La séance se termine à 21h42

PV fait à Genève le 21 mars 2023 par Christopher Horta et Enora Stein